

LE PLPDMA 2026-2032

Le programme se structure autour de **5 axes** de prévention et **32 actions**.

5
Axes
de
prévention

AXE **A**

Accompagner au changement

Action 1 : Sensibiliser et accompagner le grand public.

Action 2 : Sensibiliser les professionnels.

Action 3 : Sensibiliser les scolaires (écoles et collège).



AXE **B**

Valorisation des biodéchets

Action 1 : Poursuivre le développement du compostage individuel.

Action 2 : Poursuivre le développement du compostage partagé.

Action 3 : Accompagner et sensibiliser à la pratique du compostage.

Action 4 : Redéployer le compostage dans les écoles.

Action 5 : Accompagner et sensibiliser à la pratique du jardinage au naturel.



AXE C

Réduire le gaspillage alimentaire

Action 1 : Accompagner les écoles pour réduire le gaspillage alimentaire.

Action 2 : Réduire le gaspillage alimentaire à la maison.



AXE E

Éco-exemplarité des collectivités

Action 1 : Sensibiliser les agents et les élus des collectivités.

Action 2 : Encourager l'exemplarité des manifestations et événements.

Action 3 : Poursuivre le développement des pratiques circulaires et durables.

Action 4 : Poursuivre la promotion du jardinage au naturel dans les espaces verts communaux et communautaires.

AXE D

Réemploi et réparation

Action 1 : Faciliter la deuxième vie des objets.

Action 2 : Allonger la durée de vie des objets.

Action 3 : Communiquer sur le réemploi pour lever les blocages.



AXE A

ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT



> Objectif de l'axe

Sensibiliser et accompagner au changement de comportement.

Action 1 : Sensibiliser et accompagner le grand public.

Action 2 : Sensibiliser les professionnels.

Action 3 : Sensibiliser les scolaires (écoles et collège).

Axe transversal, accompagner au changement est l'élément indispensable pour une politique de prévention des déchets efficace.

La réduction des déchets est une démarche qui bouleverse profondément nos habitudes et nécessite de déconstruire beaucoup d'idées reçues.

Pour ce faire, l'ensemble des actions reposent principalement sur une vaste campagne de communication et des animations ludiques.

Action A1

Sensibiliser et accompagner le grand public.

> Objectif de l'action

Sensibiliser tous les habitants du territoire à la prévention et à la réduction des déchets.

Cible

Grand public

> Contexte

Pour sensibiliser les habitants du territoire, la CCPCST met en place plusieurs outils. Dans le cadre de ce PLPDMA, l'objectif est d'intensifier ces outils, sur divers canaux, et sous différentes formes afin de toucher un maximum de public et d'ancrer les nouvelles pratiques dans la durée.

Sous-action A1.1

Communiquer auprès des usagers sur la réduction des déchets à travers divers médias et divers canaux pour une meilleure information.

> Description

Un plan de communication complet sur la prévention des déchets est à réaliser pour communiquer sur les enjeux, les solutions possibles, et valoriser les acteurs locaux. Une newsletter mensuelle de la prévention (astuces zéro déchets, articles sur les acteurs locaux du réemploi/réparation, etc.) sera mise en place, ainsi qu'une cartographie en ligne de tous les acteurs locaux liés à la réduction des déchets, les producteurs locaux, et les réparateurs affiliés au bonus réparation.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'articles de presse
- Nombre d'abonnés à la newsletter
- Nombre de visites sur la cartographie

Partenaires

- COVALOM
- Presse locale
- Communes

Sous-action A1.2

Organiser un défi FAMILLES ZÉRO DÉCHET.

> Description

Cette opération a pour objectif d'accompagner pendant 6 mois plusieurs familles du territoire afin de faire évoluer leurs pratiques vers la réduction de leurs déchets. Divers ateliers et visites seront organisés. L'objectif est qu'elles deviennent des relais de sensibilisation.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de familles participantes par an

Partenaires

- COVALOM

Sous-action A1.3

Poursuivre le déploiement des STOP-PUB

> Description

Depuis 2008, des STOP-PUB sont distribués auprès des usagers souhaitant ne plus recevoir de publicités papier dans leur boîte aux lettres. Cette action est particulièrement efficace pour réduire les quantités de déchets papier produites.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de STOP-PUB distribués par an

Partenaires

- COVALOM
- Communes

Sous-action A1.4

Action "caddie malin" au supermarché

> Description

Cette action de sensibilisation ponctuelle permettra de démontrer qu'il n'est pas indispensable de faire ses courses sans emballages pour pouvoir les réduire. Un comparatif entre 2 caddies (produits suremballés et produits avec moins d'emballages) montrera que non seulement il est possible de réduire sa production d'emballages mais aussi de faire des économies.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes sensibilisées par action.

Partenaires

- COVALOM
- Supermarché du territoire

Sous-action A1.5

Étudier l'opportunité de développer un service de prêt/location de gobelets/vaisselle réutilisables avec lavage pour tout public.

> Description

Lors de manifestations ou de fêtes familiales, pour plus de facilité les usagers utilisent de la vaisselle et des gobelets jetables. Un service de prêt/location incluant le lavage permettra de diminuer les quantités de vaisselle jetable utilisées et sensibilisera au changement de comportement du tout jetable au réutilisable. Un travail d'étude sera nécessaire avant la mise en place de ce dispositif.

> Indicateurs de suivi

- Réalisation de l'étude puis mise en place selon les résultats.

Partenaires

- La Fabrique

Sous-action A1.6

Implanter une communication engageante et ludique sur la base de loisirs à Favières pour sensibiliser tous les publics.

> Description

Une exposition permanente sous forme de jeu de piste sera implantée sur le site. De plus, à l'entrée du site, un affichage sensibilisant au pique-nique zéro déchet sera installée.

> Mise en œuvre envisagée

- Été 2027

Partenaires

- COVALOM

Action A2

Sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets.

> Objectif de l'action

Sensibiliser les professionnels du territoire aux gestes de réduction des déchets en tenant compte de leurs spécificités.

Cible

Tous les professionnels du territoire

> Contexte

63% des usagers vivent et travaillent sur le territoire. Les entreprises deviennent alors incontournables afin de sensibiliser tous les habitants non touchés lors de stands et pallier au problème de l'entre-soi.

Sous-action A2.1 Commerçants zéro déchet

> Description

Les commerçants du territoire sont un relais capital auprès du grand public. Cette action va permettre de travailler avec eux pour les inciter à distribuer moins d'emballages à usage unique et d'accepter les contenants réutilisables de leurs clients. Ils seront mis en avant grâce à une mascotte sur leur vitrine et des articles dans le Grains de Pays.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de commerçants rencontrés / an
- Nombre de commerçants "mascottés" / an

Partenaires

- COVALOM
- CMA ?

Sous-action A2.2 Travailler avec les entreprises pour les sensibiliser et modifier leur comportement.

> Description

Plusieurs actions seront mises en place afin d'inciter les entreprises à réduire leurs déchets : fiches-actions en autonomie, sensibilisation des équipes grâce aux cafés-prévention, ateliers de fabrication directement sur le lieu de travail et un défi zéro déchet entre entreprises. Il sera intéressant de développer plus tard une synergie, où les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de café-prévention/ateliers par an
- Nombre d'entreprises participantes au défi ZD / an

Partenaires

- COVALOM
- CMA ? CCI ?
- Pays Terres de Lorraine ? Parole d'entreprise ?

Sous-action A2.3 Sensibiliser les producteurs lors des marchés.

> Description

Plusieurs marchés de producteurs sont organisés dans différentes communes tout au long de l'année. Ils sont l'occasion de sensibiliser les clients mais également d'inciter les producteurs à distribuer moins d'emballages. Des stands de sensibilisation à la réduction des déchets des ambassadeurs du tri s'y tiendront régulièrement. S'assurer que chaque marché présente un stand de vente d'articles zéro déchet.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de stands des ADTP / an

Partenaires

- COVALOM
- Chambre de l'agriculture ?

Action A3

Sensibiliser les scolaires (écoles et collège).

> Objectif de l'action

Sensibiliser tous les scolaires à la réduction des déchets et aux alternatives durables

Cible

Toutes les écoles et le collège.

> Contexte

Les jeunes sont les citoyens de demain et contribuent à faire évoluer les pratiques dans leur famille. Des animations scolaires sur le tri des déchets sont proposées en école maternelle et primaire tous les ans. Celles-ci seront renforcées par des animations sur la prévention des déchets dans les écoles et le collège.

Sous-action A3.1

Sensibiliser les CM2 grâce à des animations sur la prévention des déchets.

> Description

Un programme complet d'animations sur la prévention des déchets et les alternatives durables pour toutes les classes de CM2 sera proposé aux écoles.

A la fin de ces animations, une boîte test (échantillon d'articles zéro déchet à tester) sera distribuée aux élèves afin de sensibiliser les parents à la maison.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de classes de CM2 sensibilisées / an
- Nombre de boîtes test distribuées / an

Partenaires

- COVALOM

Sous-action A3.2

Collaborer avec les éco-délégués du collège et les sensibiliser pour la mise en place d'actions sur le long terme au collège.

> Description

L'objectif de cette action sera de mettre en place avec les éco-délégués des actions de réduction des déchets au sein de l'établissement, en travaillant sur les spécificités du collège.

Cette action sera complétée par des visites du Relais ainsi que des ateliers pratiques.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions mises en place par an au collège

Partenaires

- COVALOM
- Collège de Colombey les Belles

Sous-action A3.3

Concours inter-écoles de choix de mascottes.

> Description

L'affichage de mascottes est prépondérant dans ce PLPDMA afin de communiquer sur la prévention des déchets.

La création d'une mascotte serait déléguée à une école d'art en tant que projet tutoré. Les écoles primaires du territoire seraient les jurys pour choisir la mascotte qui serait utilisée.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'écoles participantes au concours

Partenaires

- Ecole d'art

AXE B

VALORISATION DES BIODÉCHETS



➤ Objectif de l'axe

Poursuivre et amplifier la gestion de proximité des biodéchets.

Action 1 : Poursuivre le développement du compostage individuel.

Action 2 : Poursuivre le développement du compostage partagé.

Action 3 : Accompagner et sensibiliser à la pratique du compostage.

Action 4 : Redéployer le compostage dans les écoles.

Action 5 : Accompagner et sensibiliser à la pratique du jardinage au naturel.

Cet axe concerne les déchets alimentaires ainsi que les déchets verts/végétaux.

La CCPCST favorise depuis plusieurs années la gestion de proximité des biodéchets via promotion du compostage et les plateformes de compostage. Cependant, il y a encore beaucoup des déchets alimentaires présents dans les OMR ,et les plateformes de compostage pour déchets verts sont saturées.

Il était indispensable alors de réserver un axe à part entière à la gestion de proximité des biodéchets afin de promouvoir un retour au sol des végétaux et des déchets alimentaires, évitant ainsi tout transport de ces déchets.

Action B1

Poursuivre le développement du compostage individuel.

> Objectif de l'action

Inciter à la gestion de proximité des biodéchets en habitat individuel.

Cible

Grand public

> Contexte

Plus de 90% des logements sont des habitats pavillonnaires sur le territoire. Cela favorise le développement du compostage individuel sur la CCPCST.

Sous-action B1.1

Proposer des ateliers pratiques pour inciter les habitants à composter à la maison.

> Description

Des ateliers pratiques permettent de lever des doutes, solutionner des éventuels problèmes et démontrer que le compostage est facile. Divers thèmes seront proposés : apprendre à fabriquer un composteur, réussir son compost, "mes déchets alimentaires, j'en fais quoi ?".

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'ateliers réalisés par an
- Nombre de personnes assistant aux ateliers par an

Partenaires

- COVALOM

Sous-action B1.2

Ma commune 100% compostage.

> Description

Cette opération vise à sensibiliser tous les habitants d'une commune en porte à porte, qu'ils compostent déjà ou non. Les communes demandent l'intervention de la CCPCST, s'engagent à installer au moins un composteur partagé ou d'établissement.

Le porte à porte permettra de sillonner toute la commune, d'échanger avec les habitants sur les pratiques efficaces et vendre des composteurs si besoin.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de communes signataires
- Nombre d'usagers rencontrés par commune
- Nombre de composteurs vendus

Partenaires

- COVALOM
- Réseau des guides composteurs

Sous-action B1.3

Vente de composteurs

> Description

En 2026, les composteurs, vendus à 50€, sont subventionnés à hauteur de 10 € et sont fabriqués à partir de bois de palette par La Fabrique dans une démarche de réemploi.

Cette action sera poursuivie.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de composteurs vendus par La Fabrique / an

Partenaires

- COVALOM
- La Fabrique

Action B2

Poursuivre le développement du compostage partagé.

> Objectif de l'action

Inciter à la gestion de proximité des biodéchets et créer du lien au niveau local.

Cible

Grand public

> Description

En partenariat avec COVALOM, le déploiement des composteurs partagés va se poursuivre. Ce déploiement s'accompagnera de la gestion technique et du suivi via la formation de nouveaux référents, de nouveaux guides composteurs, l'animation du réseau mais également en sécurisant l'approvisionnement en broyat des sites.

> Contexte

Actuellement, 24 sites de compostage partagé sont installés sur le territoire et fonctionnent grâce à 59 référents.

Cette opération vise à poursuivre ce déploiement sur toutes les communes du territoire.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de composteurs partagés installés par an
- Nombre de référents et guides composteur formés par an

Partenaires

- COVALOM
- Réseau des guides composteurs

Action B3

Accompagner et sensibiliser à la pratique du compostage

> Objectif de l'action

Sensibiliser les habitants à l'intérêt et à la pratique du compostage de façon ludique.

Cible

Grand public

> Description

Une sensibilisation ludique est indispensable pour attirer toujours plus d'utilisateurs à pratiquer le compostage qui sera sous forme d'événements (compost party, la nuit du compost, escape game ou encore "murder compost") ou de jeu sur des stands.

Des panneaux d'affichage sur des lieux d'attente (arrêts de bus par exemple) seront également mis en place en accompagnement d'une campagne de communication humoristique.

> Contexte

Le compostage est bien développé sur le territoire. Cependant, on retrouve encore beaucoup de déchets alimentaires dans les OMR, preuve que la pratique n'est pas complètement ancrée.

Grâce au PLPDMA, les actions de sensibilisation vont se poursuivre afin d'inciter de plus en plus d'utilisateurs à composter leurs déchets alimentaires.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions réalisées par an
- Nombre d'utilisateurs sensibilisés par an

Partenaires

- COVALOM
- Réseau des guides composteurs

Action B4

Redéployer le compostage dans les écoles et sensibiliser les élèves.

Objectif de l'action

Réduire les biodéchets dans les OMR et sensibiliser les élèves dans les écoles.

Cible

Écoles maternelles, primaires collège.

Description

Cette opération se fera en 2 étapes : le diagnostic des composteurs déjà en place ou des futurs sites à installer, puis, des animations scolaires et/ou en périscolaire pour sensibiliser les élèves à l'intérêt du compostage.

Synergie avec une autre action

- PLPDMA 2026-2032 : action A3.1
- Animation scolaire déjà en place : "bébé-compost"

Contexte

Des composteurs ont été installés dans les écoles depuis plusieurs années. Cependant, à cause du turn over des agents, le manque de temps et d'information, les pratiques se sont essouffées et les composteurs ont été souvent délaissés. Cette action vise à relancer le compostage dans les écoles, tout en sensibilisant les élèves à l'intérêt du compostage, pour qu'ils soient porteur de message auprès de leur famille.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions réalisées par an
- Nombre d'élèves sensibilisés par an
- Nombre de composteurs installés / remis en route

Partenaires

- COVALOM
- Réseau des guides composteurs

Action B5

Accompagner et sensibiliser à la pratique du jardinage au naturel.

Objectif de l'action

Sensibiliser les habitants à réutiliser leurs ressources vertes dans le jardin.

Cible

Grand public

Contexte

Les plateformes de compostages sur le territoire aident à la gestion des déchets verts mais n'incitent pas les habitants à réutiliser ces déchets au jardin. De plus, elles sont souvent saturées car il y a beaucoup d'apport. L'objectif ici est de changer le vocabulaire de "déchets verts" en "ressources vertes" pour inciter les habitants à ne plus les considérer comme des déchets.

Sous-action B5.1

Campagne de communication sur le jardinage au naturel.

Description

Cette opération vise à développer la notion de "ressources vertes" en communiquant largement via divers canaux sur les bénéfices de leur réutilisation au jardin, en s'appuyant sur le réseau "JARDINS". Les mascottes "ici je jardine au naturel" pourront également être distribuées et les plateformes d'échanges en ligne seront mises en avant.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de communication réalisées par an
- Nombre de mascottes distribuées par an

Partenaires

- COVALOM
- Réseau des guides composteurs et réseau jardin

Sous-action B5.2 Accompagner au changement

> Description

Il est important d'accompagner de façon pratique les habitants pour leur montrer que des pratiques différentes ne sont pas plus compliquées.

Pour cela, plusieurs actions seront mises en place :

- visites de jardins avec animations
- visites de jardins communaux exemplaires
- animations sous forme d'escape game, de promenades culturelles, etc.
- ateliers pratiques sur diverses thématiques
- ateliers sur les terrains communaux et communautaires avec les agents pour apprendre à réemployer les ressources vertes au jardin.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions par an

Partenaires

- COVALOM
- Réseau des guides composteurs
- Communes

Synergie avec une autre action

- PLPDMA 2026-2032 : action E1.2

Sous-action B5.3 Étude sur la possibilité de broyage des ressources vertes localement.

> Description

Une étude de faisabilité pour des opérations ponctuelles de broyage dans les communes sera faite. Ces opérations auraient pour objet d'inciter les habitants à réutiliser le broyat obtenu dans leur jardin et d'éviter les apports sur les plateformes de compostage.

Ces opérations pourraient s'accompagner de stands de sensibilisation au jardinage au naturel.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'opération par an
- Nombre d'usagers se présentant pour broyer leurs ressources vertes

Partenaires

- COVALOM
- Réseau des guides composteurs

Sous-action B5.4 Sensibilisation à l'interdiction du brûlage des déchets verts

> Description

Malgré l'interdiction, le brûlage de déchets verts est encore effectif.

Une campagne de communication sur l'interdiction du brûlage et ses conséquences est indispensable, accompagnée d'une plaquette sur les alternatives.

Une intervention d'ATMO Grand Est peut être envisagée pour parler du brûlage et de ses conséquences sur la qualité de l'air.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions/articles réalisés par an

Partenaires

- Communes
- ATMO Grand Est



AXE C

RÉDUIRE LE GASPILAGE ALIMENTAIRE



➤ Objectif de l'axe

Poursuivre et amplifier les actions permettant de réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles et pour les particuliers.

Action 1 : Accompagner les écoles pour réduire le gaspillage alimentaire.

Action 2 : Réduire le gaspillage alimentaire à la maison.

Cet axe prévoit de poursuivre les actions déjà mises en place pour accompagner à la réduction du gaspillage alimentaire les écoles et le collège au vu de la réglementation récente (lois EGALIM et AGEC).

La sensibilisation du grand public n'est pas oubliée : l'action 2 prévoit des actions de sensibilisation pour réduire le gaspillage alimentaire à la maison.

Action C1

Accompagner les écoles pour réduire le gaspillage alimentaire.

> Objectif de l'action

Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines

Cible

Écoles et collège.

> Description

En partenariat avec COVALOM et le SMGT, des campagnes de pesées vont être réalisées régulièrement afin d'évaluer l'impact des actions mises en place. Parallèlement, une sensibilisation des élèves et des agents du périscolaire sera faite avec la mise en place d'un réseau d'échange de pratiques des agents.

Synergie avec une autre action / projet

- PLPDMA 2026-2032 : actions A3.1 et A3.2.
- PAT Sud 54

> Contexte

L'objectif de la loi AGEC est de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire. Le SMGT a débuté un travail sur la cantine centrale avec des pesées et un accompagnement des périscolaires pour réduire ce gaspillage alimentaire dans les écoles.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'animations
- Résultats des pesées

Partenaires

- COVALOM
- SMGT
- Syndicats scolaires

Action C2

Réduire le gaspillage alimentaire à la maison.

> Objectif de l'action

Sensibiliser et déployer des outils ludiques sur le gaspillage alimentaire auprès du grand public.

Cible

Grand public

> Description

Des outils ludiques seront déployés : ateliers sur diverses thématiques, cabanes à dons, disco-soupe, plateforme d'échanges.

Mais aussi une communication complète : plaquette sur DLC/DLUO, comment bien ranger son frigo, cuisiner ses restes, etc.

Les producteurs ayant une démarche anti-gaspi seront mis en avant ainsi que les paniers de producteurs, des stands anti-gaspi seront fait régulièrement sur les marchés.

> Contexte

Les origines du gaspillage alimentaire sur le territoire ne sont pas uniquement du fait des cantines. Une grande partie provient également des particuliers. Cet ensemble d'action prévoit de sensibiliser le grand public sous diverses formes pour toucher le plus de personnes possibles.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions réalisées par an

Partenaires

- COVALOM

AXE D

RÉEMPLOI ET RÉPARATION



➤ Objectif de l'axe

Encourager les pratiques permettant le réemploi et l'allongement de la durée de vie des objets.

Action 1 : Faciliter la deuxième vie des objets.

Action 2 : Allonger la durée de vie des objets.

Action 3 : Communiquer sur le réemploi pour lever les blocages.

Afin d'économiser les ressources, la consommation responsable est mise en avant. Elle pourrait se définir par acheter moins mais mieux, mieux utiliser, moins gaspiller et offrir un deuxième vie.

Cet axe se concentre sur le réemploi et la réparation, la CCPCST ayant la chance d'avoir des acteurs de la seconde main sur son territoire.

Action D1

Faciliter la deuxième vie des objets.

> Objectif de l'action

Inciter les usagers à adopter des pratiques facilitant la deuxième vie des objets.

Cible

Grand public

> Description

Plusieurs actions seront mises en place telles que :

- Zone de gratuité temporaire en déchetterie, permettant de sensibiliser les usagers sur la deuxième vie des objets qu'ils souhaitent jeter.
- Développer le don : installer des boîtes à dons dans les communes, encourager les fêtes du don et les Gratiféria sur le territoire et les mettre en avant.
- Boutiques éphémères de seconde main avec des objets du Relais, de La Fabrique et d'Envie.
- Mise à disposition de sacs "Le Relais" dans les mairies.

> Contexte

Sur le territoire, il existe déjà des initiatives en faveur du réemploi mais elles ne sont pas suffisamment connues. L'objet de cette action sera de les mettre en avant tout en déployant de nouvelles actions.

> Indicateurs de suivi

- Nombre de boutiques éphémères par an
- Tonnages détournés via la zone de gratuité
- Nombre de Gratiféria, boîtes à don sur le territoire

Partenaires

- COVALOM
- La Fabrique
- ENVIE ?
- Le Relais
- Communes

Action D2

Allonger la durée de vie des objets.

> Objectif de l'action

Favoriser l'allongement de la durée de vie des objets.

Cible

Grand public

> Description

Afin d'allonger la durée de vie des objets, plusieurs actions seront mises en place et notamment des repair-café ou des atelier couture pour aider les habitants à réparer leurs objets plutôt que de les jeter.

Les réparateurs professionnels du territoire seront incités à s'affilier au bonus réparation et mis en avant dans la cartographie des acteurs liés à la prévention des déchets.

> Contexte

L'allongement de la durée de vie des produits va permettre de diminuer leur impact sur l'environnement. Pour les consommateurs, cela se traduit par un entretien régulier de ses objets, de les réparer si besoin ou bien de les donner/revendre s'ils sont en bon état au lieu de les jeter,

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions réalisées par an
- Nombre d'objets réparés par an

Partenaires

- Réparateurs ? Couturières ?
- Asso "repair-café"
- ENVIE ?

Synergie avec autres actions

- PLPDMA 2026-2032 : actions A1.1, A1.2, A2.2

Action D3

Communiquer sur le réemploi pour lever les blocages.

> Objectif de l'action

Encourager tous les habitants au réemploi.

.....

Cible

Grand public

> Contexte

Il existe beaucoup de blocages sur le réemploi et la seconde main. Malgré la présence d'acteurs connus sur le territoire, certains restent frileux à acheter de seconde main.

Une communication positive sur le réemploi permet de lever ces blocages.

> Description

Des articles sur le réemploi et la réparation seront proposés régulièrement à toutes les communes pour qu'elles les relaient dans les bulletins municipaux. De même, un article sera publié dans chaque numéro de Grains de Pays. Une campagne de communication ludique sur le réemploi et la réparation sera mise en œuvre.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'articles parus dans les BM par an
- Nombre de supports de communication publiés par an

Partenaires

- COVALOM
- Communes
- La Fabrique
- Le Relais



AXE E



ÉCOEXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

➤ Objectif de l'axe

Encourager les pratiques écoresponsables au sein de toutes les collectivités du territoire.

Action 1 : Sensibiliser les agents et les élus des collectivités.

Action 2 : Encourager l'exemplarité des manifestations et événements.

Action 3 : Poursuivre le développement des pratiques circulaires et durables.

Action 4 : Poursuivre la promotion du jardinage au naturel dans les espaces verts communaux et communautaires.

La communauté de communes et ses 38 communes adhérentes doivent participer à l'évolution des pratiques et montrer l'exemple.

Cet axe vise à sensibiliser tous les acteurs publics du territoire afin de développer et/ou renforcer les pratiques exemplaires.

Action E1

Sensibiliser les agents et les élus des collectivités.

> Objectif de l'action

Sensibiliser et impliquer les agents et élus dans la démarche de prévention des déchets.

Cible

Agents et élus des collectivités.

> Contexte

La sensibilisation des agents et élus est la première étape indispensable pour établir une culture commune sur la réduction des déchets. Etant au contact des habitants sur le terrain, ils deviennent ainsi des ambassadeurs du message de prévention.

> Description

Cette démarche sera une des premières à être entreprise. Les agents des collectivités seront sensibilisés à la prévention des déchets, les élus également. Diverses formes de sensibilisation : café-tri, visites, ateliers pratiques, etc. S'ajoutera à cela la formation des agents municipaux au jardinage au naturel.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation par an
- Nombre d'agents municipaux formés au jardinage au naturel par an

Partenaires

- COVALOM
- Communes

Synergie avec autre action

- PLPDMA 2026-2032 : action E.4

Action E2

Encourager l'exemplarité des manifestations et évènements.

> Objectif de l'action

Réduire les déchets produits sur les manifestations et évènements.

Cible

Organisateurs d'évènements/manifestations.

> Contexte

Les évènements sur le territoire peuvent devenir des vitrines d'exemplarité et vecteurs de diffusion du message de prévention pour les habitants. Il est donc important d'encourager et d'accompagner les organisateurs de manifestations et d'évènements dans une démarche durable.

> Description

Un guide de la manifestation éco-responsable est en cours de création par COVALOM. La CCPCST a pour mission de le diffuser auprès des associations du territoire et de solliciter l'accompagnement de COVALOM si besoin afin d'organiser des évènements zéro déchet. COVALOM propose également des stands de prévention des déchets sur ces évènements ainsi que le prêt de poubelles ludiques pour inciter au tri des déchets. Une charte "évènement éco-responsable" sera réfléchi.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements éco-responsables par an
- Nombre de guides distribués par an
- Nombre d'accompagnement par an
- Nombre de stands prévention COVALOM sur des évènements par an

Partenaires

- COVALOM
- Associations
- La Fabrique

Action E3

Poursuivre le développement des pratiques éco-exemplaires.

> Objectif de l'action

Intégrer le réemploi et l'écoexemplarité dans les pratiques des collectivités.

Cible

Agents et élus des collectivités.

> Description

Les pratiques des collectivités devront intégrer au fil du temps des démarches éco-exemplaires, tant sur les projets portés, que les groupements de commande ou bien l'organisation au sein même des établissements ou des communes (cimetières, salles polyvalentes par exemple).

Mise en œuvre envisagée

Tout au long du PLPDMA 2026-2032.

> Contexte

La loi AGEC impose aux collectivités d'intégrer des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans ses achats. La CCPCST ayant déjà mis en place des groupements de commande pour les communes, il suffira de poursuivre cette action et repenser les achats dans une démarche plus durable.

Action E4

Promouvoir le jardinage au naturel dans les espaces verts communaux et communautaires.

> Objectif de l'action

Réduire les déchets verts produits dans les espaces verts et être exemplaire.

Cible

Agents techniques municipaux et communautaires, grand public.

> Description

Les agents techniques seront formés au jardinage au naturel.

Cela leur permettra d'être des relais sur le terrain auprès des habitants et de pouvoir montrer les pratiques exemplaires concernant la gestion des ressources vertes.

Un réseau de partage des pratiques entre les communes sera créé sous l'impulsion de la CCPCST.

> Contexte

La gestion des espaces verts peut générer une grande quantité de déchets végétaux. Il est primordial d'adopter une gestion durable et écologique de ces espaces, non seulement afin de réduire les quantités de déchets produites mais surtout pour montrer l'exemple aux habitants.

> Indicateurs de suivi

- Nombre d'agents formés
- Nombre d'actions de sensibilisation dans les communes
- Nombre de rencontres du réseau de partage par an

Partenaires

- Communes
- COVALOM
- Réseau des guides composteurs jardinage au naturel.